



Naissances

- Soham GLOMOT	27 janvier 2020
- Mayron MONNERIE	17 février 2020
- Theia JUSTIÇA	22 février 2020
- Milo BERNARD NUNES	06 mars 2020
- Auguste DANCET	02 juin 2020
- Jade TEYSSANDIE	09 juin 2020
- Aérys ETHEVE ROBERT	26 juin 2020
- Louise RICCO	06 juillet 2020
- Estéban LEON	31 juillet 2020
- Adrien BRU	11 août 2020
- Valentine DELMAS	12 août 2020
- Capucine DAUVERT	21 septembre 2020
- Aydenn BERNARD	28 septembre 2020

Baptême civil

- Mélina BERNARD NUNES	05 septembre 2020
- Milo BERNARD NUNES	05 septembre 2020



PACS

- Céline PACORIG / Sébastien MAS	21 février 2020
- Stéphanie EGGLESSIES / Laurent BRUS	07 novembre 2020



Décès



- Anne FONTES	01 février 2020
- Cindy DAUMARD épouse ASTURY	21 mars 2020
- Paul PUJOL	29 août 2020
- Raymonde VERGNES veuve VIALA	04 octobre 2020

Mariage

- Christine DABRESSE & Guy DUMORTIER	04 juillet 2020
--------------------------------------	-----------------



Nous adressons particulièrement une pensée chaleureuse pour la famille de
Madame Odette MAUREL
décédée hors commune, qui était la doyenne du village.



Appel à témoins... Les porteurs d'histoire, c'est vous !!!

L'histoire de RIVIERES racontée par nos aînés, une transmission qui fera de votre passé notre AVENIR !

Riches de connaissances vécues dans notre commune, nous sollicitons vos témoignages, vos souvenirs, vos images, la vie d'un autre temps, votre réalité d'autrefois ... Nous souhaitons écrire cette page avec **VOUS**.

Si vous êtes prêts à nous narrer vos souvenirs de cette époque qui était la vôtre, nous serions heureux de vous écouter, de vous lire.

Les personnes possédant des archives à nous confier sont également sollicitées (photos, cartes postales, textes, ...).

... Notre ambition, serait de pouvoir écrire un livre sur RIVIERES.

Nous comptons sur vous !

Contactez nous au 05.63.41.72.65 ou sur rivinfos@orange.fr



L'équipe municipale présentera les vœux
à la population à une date qui sera
communiquée ultérieurement...



Le mot du Maire...

Chères Riviéroises, Chers Riviérois,

Aujourd'hui ce bulletin est encore empreint de l'épidémie du Coronavirus...

Nous aurions souhaité que cette page soit tournée. Nous devons être solidaires et respecter les consignes données pour améliorer au plus vite cette pandémie. Notre municipalité est à vos côtés et à votre écoute ! Nous allons être attentifs à nos aînés et une chaîne téléphonique va se mettre en place pour prendre des nouvelles.

Mais la vie continue et déjà, la fin de l'année arrive !

En ces temps maussades, nous avons pensé que de la lumière et de la joie seraient appréciées ! Pour ce faire, nous organisons un concours des maisons et jardins illuminés. Le concert des NOELS DU MONDE qui était prévu le 15 décembre sera reporté à une date ultérieure en raison du confinement.

Début janvier, nous espérons pouvoir vous présenter nos vœux et détailler oralement les principaux travaux entrepris et ceux à réaliser en 2021. Les élus participent activement au travail des commissions et à la gestion de notre commune. Je les remercie pour ce dynamisme et leur engagement.

RIVIERES a franchi le seuil des 1 000 habitants. Ce cap franchi, qui permet de constater que notre commune est attrayante et vivante, un règlement intérieur a été mis en place par la municipalité, en ouvrant un droit d'expression à la minorité élue.

La page estivale marquée par l'organisation si particulière du marché de Pays mais qui a relevé un certain succès grâce à la fidélité des habitués, se tourne. Désormais place à la suite de l'adressage des rues et de la numérotation des maisons, car nous avons un devoir d'identifier toutes les rues de RIVIERES pour satisfaire la demande des opérateurs téléphoniques au moment de l'arrivée du très haut débit ainsi que la distribution des colis et les secours aux personnes.

La révision du PLU est un chantier que nous débiterons très prochainement et pour lequel, il y aura des réunions publiques, pour permettre des échanges fructueux.

La voirie est aussi une priorité continue pour maintenir une bonne qualité de circulation des routes qui demande un entretien régulier. Quant à l'éclairage public, nous avons opté pour le remplacement de certains luminaires actuels. Cet objectif a un double sens : Permettre des économies par des ampoules à LED, mais aussi le réglage personnalisable permettant une extinction nocturne.

A toutes et tous, je souhaite une bonne santé.
Prenez-soin de vous !

Le Maire,
Christophe HERIN.



Infos pratiques...

Horaires mairie

Lundi et mardi : 15h00 - 17h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h00 - 12h00 (le 1er samedi du mois)

Communauté d'Agglomération

Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

Técou / BP 80 133 - 81 604 GAILLAC CEDEX

Tél : 05.63.83.61.61

Ecole

Les inscriptions se font auprès de la mairie de résidence de l'enfant.

Fournir : 1 justificatif de domicile, le carnet de santé (vaccinations), livret de famille, certificat médical d'aptitude de vie en collectivité, certificat de radiation.

ALAE de Rivières

Accueil à la semaine de l'ALAE :

lun. mar. jeu. ven : 7h30-8h35 / 12h00-13h50 / 16h35-18h30

mercredi : 7h30-8h35

Accueil des mercredis en ALAE Multi-sites : 12h00-18h30

Contact : 05.63.41.40.45 - alaemultisites@gmail.com

ALSH « Les Elfes des Vignes »

Le centre de loisirs intercommunal est ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

Contact : 06.59.07.07.96 - loisirselfes@gmail.com

Le centre est fermé en août et décembre.

Crèche « Les Rifilous »

Accueil des enfants de 2 mois et demi à 3 ans révolus, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

Contact : 05.31.51.07.37

Carte d'identité et passeport

S'adresser à la mairie de Gaillac : 05.63.81.20.20

Fournir : 2 photos, 1 justificatif de domicile à votre nom, une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si pas de carte sécurisée présentée, une ancienne carte si renouvellement ou modification, timbre fiscal pour les passeports ou si perte/vol de la carte d'identité.

Recensement militaire

Dès le jour de leurs 16 ans, les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens. Se munir d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Inscriptions électorales

Depuis le 1er janvier 2019, vous pouvez venir vous inscrire toute au long de l'année et maximum six semaines avant la date d'un scrutin.

Fournir : 1 justificatif de domicile, une pièce d'identité.

Déchèterie

Du lundi au samedi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h50

Contact : 05.63.57.27.82

Adresse : Avenue Guynemer - 81 600 GAILLAC

ADMR

L'aide à domicile en milieu rural :

Gaillac (aide à domicile et soignant, accueil de jour) : 05.63.41.73.72

Marssac (aides ménagères, repas, promenade) : 05.63.53.09.83

Assistante sociale

L'Assistante Sociale reçoit **sur rdv** le mardi et vendredi de 9h30 à 11h30 et le mercredi de 14h00 à 16h00 :

Contact : 05.63.81.21.81

Adresse : 12 rue Hippolyte Rigal - 81 600 GAILLAC

Du côté de l'agglomération...

Dispositif de découverte

Vous avez peut-être aperçu un nouveau mobilier moderne sur le site d'Aiguelèze à proximité de l'embarcadère... Un totem avec une tablette illustrée et une borne de jeu. Ce dispositif de médiation s'inscrit dans un circuit de découverte et de valorisation du terroir viticole.

Recentré sur 12 sites emblématiques, ce parcours participera à la connaissance du patrimoine naturel et culturel.

Chacune des tablettes propose un descriptif du lieu et de son histoire liée au vignoble.

Cette médiation est accessible à tous : une plaque en braille permet de donner des informations ; un QR code renvoie vers des explications sonores en français, un lien vers le site de l'office du tourisme permet d'écouter les explications en plusieurs langues.



LE TAD



Transport à la demande (TAD)

Un service de transport public sur le territoire Gaillac-Graulhet Agglomération existe !

Comment l'utiliser ?

- Sur réservation la veille avant 16h au **0 805 60 81 00**
- Montée et descente aux points d'arrêts déterminés
- Pour les + de 75 ans : prise en charge à domicile

Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Combien cela coûte ?

- 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.
- 15€ le carnet de 10 tickets d'un aller simple et 25€ le carnet de 10 tickets allers-retours
- Gratuit pour les - de 10 ans accompagnés

Achat des tickets auprès du chauffeur.

Accès inclus sur le réseau IIO dans le Tarn avec le même ticket !

Bienvenue aux nouveaux entrepreneurs riviérois !

Si vous souhaitez communiquer vos cartes d'entrepreneurs, merci de prévenir la mairie.

Justine Lacombe
Médiatrice familiale
Diplômée d'état

Aurélien ALVERNHE
Conseiller en immobilier
06 31 85 64 12
aurelie.alvernhe@iadfrance.fr

Mandat indépendant en immobilier - Agence commerciale de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de Albi sous le numéro 538617812 (sans détention de fonds). Titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

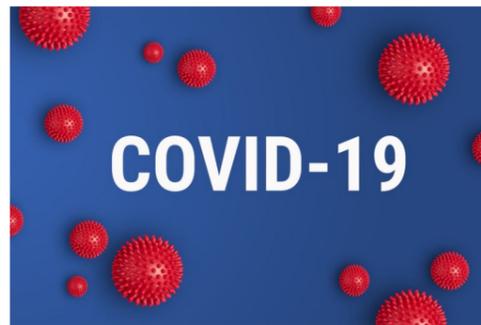
Suivez-nous sur iad France iadfrance.fr

Côté Paysage
Remi HERAL
Jardinier paysagiste
06.31.36.98.21
remi.herat@laposte.net
81600 RIVIERES

SEBA
Maçonnerie Générale
Terrasses, Bordures, Clôtures, Dallages etc... Tél. 06 22 36 43 79
81600 RIVIERES seba.macon1@gmail.com



Du côté de la mairie...



Selon le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire / Confinement, nous pouvons lire plusieurs instructions entrant en vigueur à partir du 30 octobre 2020, notamment les suivantes :

- ⇒ Obligation de port du masque dans tous les ERP et dans les services de transport*
- ⇒ Obligation de port du masque pour les enfants à partir de 6 ans*
- ⇒ Interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public*
- ⇒ Interdiction de se déplacer hors du domicile sans attestation*
- ⇒ Fermeture au public des ERP notamment des salles des fêtes ou salles polyvalentes, chapiteaux*...
- ⇒ Fermeture au public des établissements sportifs couverts et de plein air*
- ⇒ Ouverture au public des administrations avec maintien de l'accueil au public en généralisant le télétravail lorsque cela est possible*
- ⇒ Maintien des célébrations de mariages et PACS dans la limite de 6 personnes*

Les salles communales sont donc uniquement ouvertes aux scolaires et aux réunions liées aux conseils municipaux.
Nous vous remercions de votre compréhension.

** Les prescriptions et spécificités relatives à ces obligations sont consultables sur le site de la Préfecture, de la mairie ou le Facebook de la mairie. Elles sont susceptibles d'être modifiées depuis la date d'impression du bulletin municipal.*

Marie-Christine BERMES conseillère municipale minoritaire

Riviéroises, Riviérois,

Ne disposant pas de tribune libre dans le premier RIV'Infos paru en juillet 2020, je profite de cet espace pour remercier les Riviéroises et Riviérois, qui en dépit des circonstances peu favorables, se sont déplacés, le 15 mars 2020, pour nous accorder leur vote.

Grâce à votre soutien, la liste « MAINTENANT UN ÉLAN POUR RIVIÈRES » est représentée au sein du conseil municipal pour 6 ans.

Comme vous l'avez sûrement remarqué l'attribution des délégations des commissions a été établie arbitrairement. S'agit-il de démocratie ?

Dans ce contexte ma vigilance doit se porter sur les décisions prises, par de la majorité, sur les projets qui impacteront durablement notre commune : environnement - cadre de vie - urbanisation

C'est à travers une opposition constructive que je souhaite continuer à soutenir les engagements de notre campagne. Dans le respect des lois, des règlements, et dans l'intérêt général, je soutiendrai les projets concertés, valorisants, novateurs, peu coûteux, et fiscalement acceptables.

Prenez soin de vous et passez de Bonnes fêtes.

Contact : interet.general@orange.fr

Dialogue, rêve et partage...



Oyez, oyez braves gens !!! Avis à la population...

Partager un moment convivial, chaleureux, parler de tout, de rien, tout en dégustant une boisson chaude ou froide... Dialoguer dans la bienveillance et dans la bonne humeur pour couper la solitude...

Une permanence sera mise en place à la mairie sur demande et sera tenue par Maïté BRILLANT chargée de la commission communication.

Si vous préférez un appel téléphonique, il suffira de nous faire savoir à quels moments vous pouvez être appelés en contactant la mairie ou en laissant un message et votre numéro de téléphone sur : rivinfos@orange.fr.

N'hésitez pas !



Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous informons que dans le cadre du confinement nouvellement mis en place, la programmation de la médiathèque mobile sur la commune est annulée jusqu'à nouvel ordre. Toutes les animations prévues sont annulées à l'exception de celles qui se déroulent dans les écoles et centres de loisirs qui, conformément aux décisions gouvernementales restent accessibles aux intervenants extérieurs.

Cependant, vos bibliothécaires sont joignables du mardi au vendredi par téléphone ou SMS au **06.47.08.83.91**, par mail : mediathèque.mobile@gaillac-graulhet et restent présents à vos côtés pour prendre en compte vos questions et vos besoins d'assistance.

Pour vous permettre de continuer à profiter du service et de nos collections, une offre de drive a été mise en place !

Vous avez ainsi toujours la possibilité de réserver des documents. Les livres sont livrés à la mairie et vous pourrez récupérer votre paquet de livres nominatifs enregistrés sur votre compte par le soin des bibliothécaires et emballés dans du film alimentaire (*règles sanitaires appliquées*).

Ainsi, chers lecteurs, vous viendrez récupérer vos livres aux heures d'ouverture de la mairie où une caisse sera mise à disposition et de même pour les restituer. Des tournées de ramassage et de portage seront organisées.

N'oubliez pas... votre carte de lecteur vous donne accès aux ressources numériques, et vous permet de voir 5 films par carte gratuitement.

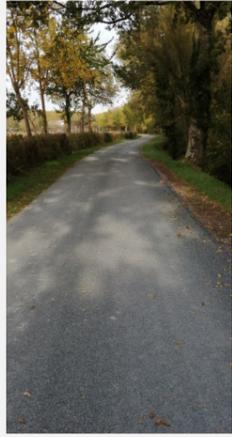
Sur la page Facebook "médiathèque Gaillac-Graulhet Agglomération" et sur le site media.ted.fr, vous trouverez régulièrement des ressources, des liens et des idées pour vous enrichir et vous divertir.

Nous espérons garder le contact, et vous retrouver dès que possible pour continuer ensemble l'aventure autour des rendez-vous de la Médiathèque Mobile dans votre commune.

Bon courage à tous et à très vite.....



Du côté de la mairie...



Voirie

Les travaux de reprofilage et de reprise des enduits superficiels de la voirie ont été réalisés sur les tronçons des voies communales suivantes :

- Chemin de Puech de Roques et Saint Gris
- Les Favarels VC 202
- Route des Vignes VC 9
- Les Couxasses VC 7



Ces travaux représentent un coup d'investissement de 70 000 € HT.

A ce montant sera déduit une subvention d'aide aux communes rurales de 25 000 € de la part de département et le retour du FCTVA qui n'est pas encore défini.



Embellissement du Bourg

Après réflexions d'une commission d'élus, il a été soumis au Conseil municipal de pouvoir réveiller le centre du village et la mairie.

Tout d'abord, égayer avec des plantes vertes des jardinières de l'école, renouveler les plantations du rond point et relooker le bâtiment de la mairie :

- Nettoyage au jet haute-pression les murs de la façade et des côtés, travaux de peinture sur les trottoirs qui l'entourent et l'escalier,
- Changement des volets et fenêtres qui permettront plus de confort et des économies d'énergie,
- Remplacement de la verrière par une nouvelle,
- Peindre aux couleurs tricolore notre devise : « LIBERTE/EGALITE/FRATERNITE » et l'écusson aux couleurs d'origine,
- Remplacement des 2 appliques posées en façade,
- Installation permanente des drapeaux français, européen et d'Occitanie,
- Installation devant la mairie de deux jardinières modernes,
- Installation de 2 bancs afin de rendre plus confortable l'attente de la sortie des enfants à l'école.

Et cela n'est pas fini... la commission réfléchit à rendre plus accueillante la salle de la mairie.



Eclairage public

Des travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau des abords et du rond point de la Mairie ainsi qu'au niveau du parking de l'aire de pique nique à Aiguelèze vont être réalisés.

Le montant total de ces travaux représente un coût d'investissement de 11 700 € HT auquel vient se déduire la contribution du Syndicat Départemental d'électrification du Tarn.

Reste à charge pour la commune de Rivières 5 100 € HT.

Extinction à titre expérimental

Les travaux effectués au niveau de l'aire de pique nique permettront une extinction de l'éclairage uniquement sur cette zone. Le secteur des vignes de Bois sera aussi concerné par une extinction partielle de minuit à 6 heures du matin.

Ces mesures ont été décidées dans le cadre de la réduction de la facture énergétique de la commune et de la diminution de la pollution lumineuse.

Pour la zone de l'aire de pique nique, cette extinction est aussi mise œuvre pour éviter que les personnes qui utilisent les installations prolongent tardivement la fréquentation.

Urbanisme

Il est rappelé que tout travaux d'urbanisme est soumis à déclaration auprès de la mairie dès 5m2 de surface :

- Clôture
- Piscine
- Véranda
- Rénovation de toiture
- Ravalement de façade
- Abri de jardin
- Construction autre
- Démolition
- Changement de destination
- Division de parcelle
- ...

Avant d'entreprendre tout travaux, merci de vous reporter au règlement de votre zone de Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site internet de la mairie de Rivières.

Du côté de la mairie...

Dès 2021, nouvel emplacement du bureau de vote

Afin de répondre aux normes Covid et permettre plus d'espace lié à l'organisation du sens de vote, les 750 électeurs riviérois devront désormais venir voter dans la salle de réunion (petite salle située à côté de la salle des fêtes).



Les prochaines élections devraient avoir lieu en mars 2021 : Elections Régionales et Départementales



Adressage

Après la phase de nomination des voies, vient le moment de la numérotation des habitations...

Le dossier de l'adressage se poursuit, la numérotation « métrique » est envisagée.

Nous entrons dans une ère où l'adresse doit être la plus précise possible. Elle représente un avantage pour les services de secours mais aussi pour la commune qui n'a plus besoin d'anticiper sur des futures constructions ou rénovations. Elle permet la possibilité de créer des numéros sans utiliser les Bis, Ter...

Les hameaux déjà numérotés ne devraient pas voir modifier leur adresse postale.

Accompagnés de la communauté d'agglomération, il est préconisé de modifier la dénomination de certaines voies.

Affaire à suivre !



Elagage

Il est rappelé que tout propriétaire est tenu d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne présentent pas de gêne pour le passage des piétons, ne cachent pas panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Il en va de la sécurité de chacun... Merci !



Règlement intérieur communal

Depuis le 1er mars 2020, il devient obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants, d'établir un règlement intérieur communal dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal. La commune de Rivières a délibéré en date du 12 novembre 2020.

Son contenu comporte les règles de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU de Rivières a été approuvé en 2014. La commune a souhaité demander 3 évolutions du PLU auprès de la communauté d'agglomération :

- Une modification pour pouvoir ouvrir à la construction une zone AU0 sur le Bourg et modifier des règles de certains articles du règlement écrit.
- Une modification pour pouvoir remettre en cohérence les règles écrites et les différents secteurs urbanisés sur le secteur d'Aiguelèze. L'objectif de cette modification porte sur la requalification de la vocation donnée à ce secteur.
- Une révision générale du PLU de manière à retravailler le parti d'aménagement de la commune, en traitant notamment des liaisons entre le Bourg et Aiguelèze ; cette révision pourra s'intégrer dans les études des PLU intercommunaux si les calendriers se croisent, au vu des enjeux communaux mais aussi intercommunaux (économie, tourisme).

Il en ressort un avis favorable à l'engagement des 2 modifications et de la révision générale du PLU de Rivières de la part de la communauté d'agglomération.

La communication sur les évolutions de l'urbanisme se fera au fur et à mesure des avancées.